A Paris le 27 octobre 2022

A Madame La Maire Anne Hidalgo,
Mairie de Paris
Hôtel de Ville
75004 Paris

Objet : Préavis de grève de 7h30 à 14h30 pour la journée du lundi 7 novembre 2022, pour l'ensemble des professionnels de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, titulaires, stagiaires et contractuels

Madame La Maire

L'intersyndicale CGT-CFTC-UCP-FSU-FO du secteur de la Petite Enfance, reçue en audience par M. Bloche, Conseiller de Paris, le 06 septembre 2022, et par le directeur de la DFPE, M.Vuillaume, le 26 septembre 2022, constate : d'une part, que la légitimité des revendications portées par les agents de la Ville de Paris n'est plus contestée, d'autre part, que des obstacles continuent à être mis en entrave à leur satisfaction. Cette résistance, réduite aujourd'hui à des arguments d'opportunité (« nous n'avons pas les moyens, il nous faut une aide gouvernementale, etc..») n'entame pas notre détermination ni celle des agents qui se sont mobilisés massivement le 30 août et le 06 octobre 2022.

Ce lundi 07 novembre 2022, jour de reprise après les vacances scolaires, nous recommandons une grève d'avertissement de 1h à 1 demie journée.

Si l'exécutif de la Ville de Paris espère nous décourager, il se trompe. Nous sommes obstinés, par nécessité, car confrontés à des conditions de travail déplorables pour nous, pour les enfants accueillis et leurs familles : des berceaux fermés par insuffisance de recrutement, des temps de trajet domicile/travail qui se rallongent et des fins de mois difficiles pour tous.

Nous estimons que l'exécutif parisien doit prendre les mesures, indispensables pour le service public des établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en développant une offre d'attractivité pour les agents de la Petite Enfance

Des mesures exceptionnelles sont attendues sur la revalorisation de nos métiers, afin de développer l'attractivité pour les candidats.es qui postuleraient et stopper les départs de notre collectivité.

Des mesures organisationnelles et managériales pour la mise en œuvre de l'objectif du 100% de diplôme d'état pour exercer auprès des enfants, pour l'arrêt des glissements de tâches, pour le respect du ratio d'encadrement à toute heure de la journée, pour des effectifs d'agents techniques suffisants.

Mais la mesure phare attendue est la prime mensuelle des 189 euros du Ségur.

La Ville de Paris peut financer cette prime, **ce n'est pas pour elle une question de moyens, mais de choix, de volonté dans le maintien, crucial, de la qualité d'un service public fondamental pour la population, de priorisation dans ses objectifs.**

Dans l'attente d'une audience, nous vous adressons, Madame La Maire, nos sincères salutations.

Cordialement,

pour l'Intersyndicale, la secrétaire générale de la CGT Petite Enfance 75

Naoual Alcaïa

Syndicat.cgtpe75@yahoo.com; syndicat-cftc-petiteenfance@paris.fr; syndicat-ucp-1@paris.fr;
supapfsu.pe@gmail.com; syndicat.fo@paris.fr;